

CTPM DU 10 OCTOBRE 2008 : le compte rendu de SUD Culture

Le CTPM du 10 octobre a débuté par une déclaration préliminaire de Christine Albanel visant à promouvoir sa politique culturelle et à assumer pleinement la politique gouvernementale impulsée par Nicolas Sarkozy. En ce CTPM de rentrée, nous avons ainsi eu droit à une succession de satisfecits sur la qualité du dialogue qui s'est instituée via les « Entretiens de la presse » et les « Entretiens de Valois » et sur une richesse culturelle qui va se développer avec un bon budget, une politique audiovisuelle et cinématographique renouvelée, une loi contre le « piratage », le bien-fondé de la RGPP avec notamment la transformation du SCN du château de Fontainebleau en Etablissement public ou la délocalisation de l'Inrap. Voici les principaux points forts de nos interventions.

1. Critique générale de la politique culturelle de Christine Albanel

En réponse à Christine Albanel, SUD Culture Solidaires est revenu sur la crise financière actuelle qui constitue la sanction – au demeurant prévisible - de la mondialisation libérale et financière qui s'est érigée comme seule politique économique possible pour l'ensemble de l'humanité et comme source principale de la constante dégradation des conditions de vie et de travail des femmes et des hommes de la planète.

Concernant plus particulièrement la culture, malgré les mobilisations des professionnels de l'art et de la culture ou les déclarations de l'UNESCO, il est vrai non contraignantes, le monde de la culture et tout particulièrement le service public culturel n'échappent pas à la marchandisation de la planète. La politique des gouvernements successifs a pour conséquence de renoncer à l'idée même d'émancipation par la culture pour se tourner uniquement vers les industries culturelles, le mécénat privé, sur fond de désengagement de l'Etat. Cette orientation implique à brève échéance la fin même de la notion de service public culturel et la transformation de pans entiers de celui-ci, tels les musées, en de simples activités de loisirs, livrés au secteur privé....

Concernant les « Entretiens de Valois », destinés à se poursuivre une fois par mois au gré de six groupes de travail, le Synavi (Syndicat national des arts vivants), qui représente les compagnies indépendantes, après avoir qualifié la journée d'ouverture de ces « entretiens » de « grand-messe dont on ne sait pas trop ce qu'elle va donner »... a fini par en claquer la porte au printemps 2008. Ce n'était que le prélude à la « Déclaration préalable à la poursuite des entretiens de Valois », en septembre, dans laquelle les organisations professionnelles qui avaient choisi de continuer à dialoguer avec le ministère, exigeaient entre autre la reconduction du budget de la culture 2008, réévalué du montant de l'inflation et garanti contre toute forme de gel....

Concernant les « Entretiens de la Presse » voulus par Sarkozy, et organisés sous la houlette du ministère de la culture et de la communication, SUD Culture Solidaires s'est fait l'écho la position de la Fédération européenne des journalistes (FEJ)¹ qui dans un communiqué s'interroge sur le bien fondé de cette manifestation. La FEJ en effet considère que « Ce n'est pas en accroissant les concentrations en France que l'on favorisera l'accès des groupes de presse hexagonaux à l'étranger, ce qui semble être une des préoccupations majeures de M. Sarkozy ». La FEJ s'étonne également de l'omniprésence des patrons de presse dans la conduite des travaux de ces Etats Généraux ». Et de poursuivre : « Alors que la réforme de l'audiovisuel public, très contestée par les syndicats et le personnel, va être examinée à l'Assemblée Nationale, le Président Sarkozy ouvre un second chantier d'envergure avec ces Etats généraux de la presse écrite qui ne doivent pas être un simulacre de discussions, ni ouvrir la voie à une mise en cause du pluralisme ou encore à une atteinte aux droits des journalistes ». En clair, « une uniformisation de la presse sous tutelle de super grands groupes de presse avec la rentabilité comme objectif constitue un risque grave pour la démocratie, notamment au moment où la crise financière mondiale mériterait d'autres propositions ».

Pour SUD Culture Solidaires, il s'agit d'endiguer la dérive actuelle du ministère de la culture et de prendre le contre pied de la marchandisation de la culture, en promouvant une conception du service public fondée sur une logique de besoins (par définition évolutifs, multiples, différenciés et permanents) correspondant à la nécessité de garantir l'égalité des droits, la solidarité, la cohésion sociale, la proximité, etc. La défense de cette conception passe (entre autres) par la prise en compte des besoins culturels des citoyens et, pour ce faire, la nécessité d'un service public de qualité assuré par des agents publics bien formés et en nombre suffisant.

2. Le projet de Loi des Finances 2009

¹ Les syndicats de la FEJ en France sont la F3C-CFDT, le SNJ-CGT et le SNJ (membre comme SUD Culture de l'Union syndicale Solidaires).

Ce PLF 2009 se situe dans un contexte économique de crise financière dont nous ne connaissons pas encore toutes les retombées sur notre vie quotidienne. Alors que Nicolas Sarkozy prenait prétexte des caisses vides pour refuser toute avancée sociale, détruire la fonction publique et supprimer des emplois de fonctionnaires, c'est avec surprise que nous avons découvert les moyens énormes et insoupçonnés qu'il a mobilisés pour venir au secours des banques. Il est vrai que ces moyens seront, au final, pris en grande partie dans la poche des salariés, otages d'un système qui va les appauvrir encore.

Déjà en 2008, Christine Albanel avait annoncé un budget en hausse de 3 %, laquelle s'est finalement révélée largement inférieure à 1 %. Comme il n'y a pas de raison de changer de méthode, elle récidive en présentant, pour 2009, un budget en trompe l'œil, en cherchant à transformer un budget de récession en un budget triomphant. A l'en croire, elle a réussi à sauver les meubles en obtenant une hausse de 2,6 % dont elle se félicite. C'est oublier rapidement, que cette hausse repose en grande partie sur 35 millions d'euros de recettes extrabudgétaires provenant des recettes de cession d'immeubles de l'Etat, lesquelles seront utilisées pour calmer les secteurs particulièrement revendicatifs que sont les Monuments historiques et le spectacle vivant. Sans celles-ci, la hausse réelle des crédits inscrits au budget de l'Etat n'est que de 1,1 %, soit la moitié de l'inflation prévue. Certes, il s'agit désormais de pratiques habituelles. Renaud Donnedieu de Vabres y avait recouru fait en y incluant les fonds de concours pour les monuments historiques, la taxe fiscale pour le Centre national du livre,.... En 2008, Christine Albanel y avait intégré le budget de la taxe affectée au CMN, soit 70 millions d'euros provenant des 25 % des droits de mutation à titre onéreux perçus sur les immeubles et titres immobiliers. Et pour les prochaines années, elle nous fait miroiter entre 50 et 100 millions d'euros provenant... des paris en ligne !

Si nous déduisons les dépenses de personnel, cette prétendue hausse n'est plus que de 0,2 %, devenant particulièrement cosmétique. De plus, elle reste aléatoire, puisque d'ores et déjà le gouvernement vient de décider d'un gel de 5%, qui, s'il était maintenu par les parlementaires, se traduirait par des coupes drastiques dans tous les secteurs de la politique culturelle.

Le programme « Patrimoine » augmente de 2,1 %, essentiellement grâce aux recettes extrabudgétaires. Le patrimoine proprement dit ne sera doté que de 305 millions. Une nouvelle fois, nous sommes loin des promesses de campagne de Nicolas Sarkozy qui avait promis d'allouer 4 milliards d'euros sur dix ans, soit 400 millions d'euros par an, aux monuments historiques afin de "redonner sa splendeur au patrimoine".

Dans le programme « Création », qui concerne le spectacle vivant, le budget alloué n'échappe à la stagnation, que grâce à 15 millions provenant des cessions d'immeubles de l'Etat.

Quant au programme « Transmission des savoirs », le budget est simplement reconduit, après des années de baisse.

La très forte baisse programmée du soutien financier de l'État menace la diffusion culturelle du cinéma et de l'audiovisuel pour tous et sur tout le territoire. On pouvait déjà en douter par le fait que l'éducation artistique est en passe de devenir une matière optionnelle pour de nombreux élèves et que les moins de 5 millions d'euros alloués en 2007 aux DRAC (Directions régionales des affaires culturelles) pour l'action culturelle cinématographique étaient de la part de l'État un engagement financier plus que modeste. La confirmation d'une baisse de ces crédits dès 2008 par les services du ministère de la Culture et de la Communication et du Centre national de la cinématographie (CNC) confirme nos craintes : la culture reste le parent pauvre de l'État ! Non seulement se trouvent menacés la diversité culturelle, une création cinématographique indépendante et de qualité, les emplois que ces activités génèrent, mais aussi, et surtout, c'est le principe même de l'égalité d'accès à la culture qui est bafoué. Ce sont toutes les actions pour amener le cinéma dans les villages, dans les quartiers, les écoles, les hôpitaux, les prisons et même dans la rue, pour organiser des festivals, des rencontres entre professionnels et grand public, ce sont tous les projets d'éducation à l'image des jeunes et moins jeunes qui sont mis en danger.

Les établissements publics, comme le Louvre, Orsay, Versailles, l'Opéra de Paris, théâtres nationaux, Centre national du cinéma sont appelés à faire "*un effort*" et verront leur enveloppe diminuer globalement de 1 %, une baisse qui pourra atteindre 5 à 6 % pour certains d'entre eux. Pour le seul fonctionnement, les subventions vont être diminuées de 330 000 euros pour l'Odéon, de 375 000 euros pour Chaillot, de 475 000 euros pour la Comédie-Française, de 250 000 Euros pour le Théâtre National de Strasbourg, pareillement pour le Théâtre National de la Colline, près d'un million d'euros pour la Cité de la Musique.

Les EPA sont donc appelés à appliquer un fonctionnement de plus en plus commercial pour compenser les baisses de subventions : augmentation des entrées, vendre toujours plus de produits dérivés, trouver des sponsors. Ils devront répondre à des critères qui les éloignent de plus en plus d'un service public culturel non marchand.

Parmi les quelques « projets phares », annoncés à grand renfort de publicité, signalons le MUCEM et Palais de Tokyo. Marseille ayant été consacrée comme

capitale européenne de la culture en 2013, il est impératif que le MUCEM ouvre ses portes à cette date. On peut en douter lorsqu'on s'aperçoit que seuls 6,4 millions d'euros sont budgétés en 2009 alors que la participation de l'Etat est estimée à 104 millions d'euros. Quant à l'aménagement de l'aile ouest du Palais de Tokyo, qui devrait permettre son ouverture en 2011, on peut se demander comment celle-ci sera possible dans la mesure où seul un million d'euros a été inscrit au budget 2009 alors qu'il en faut quarante fois plus pour rénover les lieux.

Concernant le personnel, les effectifs de la Culture vont devoir également maigrir. En vertu du non remplacement de la moitié des départs à la retraite, les coupes s'annoncent drastiques sur la période 2009-2011 : 415 suppressions de postes dans le ministère, 255 dans les établissements publics et 28 pour les opérateurs du programme « Recherche culturelle et culture scientifique ». Sur cette même période, 5,5 millions d'euros vont être consacrés à accompagner les mesures rétrogrades liées à la RGPP, restructuration de services, allocation d'aide à mobilité pour conjoints, indemnité temporaire de mobilité, complément indemnitaire pour restructurations.

D'autre part, le ministre de l'Education Nationale a indiqué que, ne souhaitant plus prendre en charge le paiement des salaires des Mis A Disposition (MAD) au Ministère de la culture, il demandait à ce que le MCC les prenne en détachement. Alors que le gouvernement annonce vouloir lancer un plan national d'éducation artistique, cette mesure, si elle était confirmée, est totalement incohérente, puisqu'elle entraînerait une baisse supplémentaire et importante d'effectifs.

Pour le reste, il ne faut, une nouvelle fois, pas s'attendre à une hausse de notre pouvoir d'achat : +0,8% pour l'ensemble de l'année 2009 et +0,5% les deux années suivantes ! Le plan de revalorisation indemnitaire, hormis les agents de la filière administrative, une nouvelle fois, ne concernera que les catégories B et A. La politique d'individualisation des revenus va s'accroître avec la mise en place d'un nouveau système de primes liées à la fonction et aux résultats. Quant à l'action sociale, les mesures annoncées restent largement insuffisantes, notamment pour améliorer la politique du logement qui progresse nettement moins que les années précédentes. Les 300 000 € accordés pourront tout au plus concerner 10 à 15 logements supplémentaires, effort dérisoire lorsque l'on connaît les difficultés rencontrées par les agents pour se loger en région parisienne. Concernant la protection sociale complémentaire (PSC), le ministère annonce sa participation à son financement, mais se garde bien de donner des chiffres. Nous rappelons d'ailleurs que l'action sociale et la PSC ne sauraient constituer des compléments à des bas salaires qui ne permettent pas aux salariés de faire face aux obligations de leurs vies.

En conclusion un budget fragile, qui va financer des réformes comme la RGPP, dans un contexte de crise financière et boursière, un budget de toutes les inquiétudes et de toutes les incertitudes.

Plus grave encore, le projet de loi de programmation des finances publiques pour 2009-2011 annonce la couleur, c'est-à-dire l'abandon de toute politique dynamique pour la culture. Durant les 3 prochaines années, le budget de la culture ne progressera que de 0,7% par an (hors gel). C'est, clairement, une immense menace qui pèsera sur toutes les activités culturelles dans notre pays.

3. La politique audiovisuelle

SUD Culture Solidaires s'est félicité qu'enfin, l'audiovisuel public fasse l'objet d'un débat au sein du CTPM et que le terme « communication » ne soit pas oublié. Le projet de Loi sur l'Audiovisuel public sera présenté en novembre en conseil des ministres et au Parlement. Les déclarations du Président de la République, le 9 janvier dernier, puis celles de la ministre de la Culture et de la Communication, annonçant la suppression totale de la publicité sur les chaînes publiques de télévision et de radio – ainsi que les modalités de compensation envisagées pour combler cette perte de ressources -, ont mis le feu aux poudres.

Pourtant, c'est au nom d'un retour à la « pureté » de la mission de la télévision publique, sur le modèle mythique de la BBC financée pour l'essentiel par la redevance, ou d'un retour à l'ORTF d'avant l'introduction de la publicité en 1968 par le Général de Gaulle, que cette réforme annoncée avait été légitimée. Pourtant, on voit mal comment, en supprimant autant de ressources, l'équivalent du coût d'une chaîne nationale, on peut améliorer la qualité des programmes et les investissements dans la création.

Le résultat certain, comme n'ont cessé de le répéter l'intersyndicale de l'audiovisuel public ainsi qu'un certain nombre de personnalités membres de la Commission Copé, est :

- d'une part, la production d'un effet d'aubaine pour les chaînes commerciales et pour les principaux groupes qui les détiennent ou qui rêvent d'entrer sur ce marché et d'autre part, une modification des périmètres de la radio et de la télévision publique. Déjà le démembrement de France 3 est à l'ordre du jour.

Les déclarations répétées du Président de la République refusant l'idée d'une augmentation voire d'un changement de calcul de l'assiette de la redevance ont mis en lumière l'extrême fragilité de l'audiovisuel public aujourd'hui et, à terme, ne peuvent que conduire à l'affaiblissement de l'offre de programmes du service public, voire à son amputation.

Car, contrairement à ce que d'aucuns voudraient faire croire, les conséquences économiques de cette loi « réformant l'audiovisuel public » seront désastreuses pour le service public de l'audiovisuel :

- le groupe France Télévisions, déjà sous-financé par rapport à ses homologues européens, perdrait 833 millions d'euros de publicité et de parrainage, soit 30% de son budget de 2,85 milliards dont 1,87 milliard provenant de la redevance. D'autre part il faudra combler les plages laissées libres par l'absence de la pub, soit plus de 200 millions d'euros pour 2009. Il faut aussi prévoir un manque à gagner en recettes publicitaires qui, déjà pour 2008, pourrait atteindre 140 millions d'euros.

- Radio France perdrait, pour sa part, 45 millions d'euros, soit 8 % du budget. Comparé au manque à gagner de France Télévision, cela peut paraître peu. C'est en réalité beaucoup dans cette période très critique où Radio France doit faire face à des travaux de réhabilitation à la Maison de la radio dont le coût ne cesse d'augmenter et dont le financement n'est toujours pas garanti par l'Etat.

- Quant à la compensation envisagée, elle proviendrait de deux sources :

1. « une taxe infinitésimale » sur les recettes des fournisseurs d'accès (4 milliards d'euros), et une sur les recettes des opérateurs de téléphonie mobile
2. une taxe sur les recettes publicitaires des chaînes privées. Ces recettes nettes s'élevaient en 2006, à 3,12 milliards d'euros dont 55% vont à TF1 et 25% à M6. Cette taxe ne pourrait être supérieure à 6% car ces chaînes, principales bénéficiaires de la mesure proposée, ne verraient plus leurs recettes augmenter.

En résumé, les seules solutions avancées par le Président de la République pour compenser ce manque à gagner sont totalement irréalistes. Elles reviendraient à mettre en place des taxes à un niveau tellement élevé que les actionnaires du privé,

les marchés, et la commission de Bruxelles ne pourraient les accepter. De surcroît, elles conduiraient à une logique perverse, consistant à miser sur la performance de nos concurrents pour maximiser le financement du Service Public.

Il en est ainsi parce que, comme il l'a annoncé, le gouvernement, fidèle à sa conception néolibérale – quoiqu'il s'en défende aujourd'hui à l'heure où la tourmente financière bouleverse ses certitudes, n'envisage pas d'augmenter la redevance et encore moins d'attribuer une dotation budgétaire à l'audiovisuel public.

Par conséquent, la perte subie par le service public ne pourra pas être intégralement compensée.

Bref, Le gouvernement ne veut pas augmenter la redevance, mais il crée hypocritement une taxe sur les fournisseurs d'accès, qui ne manqueront pas de la répercuter largement sur les factures de chaque foyer sous forme d'impôts indirects dont on sait bien qu'ils sont parfaitement inégalitaires et ponctionnent davantage les ménages les plus pauvres.

Quant à la taxe sur le chiffre d'affaire de la publicité sur les chaînes privées : soyons sûrs qu'elle sera répercutée sur les tarifs de publicité par TF1 et M6. Et donc sur les produits par les annonceurs...

1/ Les deux taxes sont insuffisantes pour compenser le manque à gagner de la perte des revenus de la publicité.

2/ Elles ne sont pas « dédiées » (ce qui veut dire qu'elles ne sont pas définies comme exclusivement destinées au financement de l'Audiovisuel public), ce qui revient à dire que le premier gouvernement venu pourra les remettre en cause...

Ce sont donc bien les citoyens qui vont, là aussi, payer, quoiqu'en disent nos gouvernants !

=> En outre, le président de la République a déclaré vouloir aussi contrôler la nomination du PDG de France Télévision. ! Comme au bon vieux temps de l'ORTF !

Enfin, à propos des décrets Tasca : Le service public audiovisuel devra-t-il continuer à produire des œuvres dont il est privé des droits, au bénéfice des producteurs privés, quelque soit la hauteur de leur participation financière?

Le service public de l'audiovisuel devra-t-il continuer à être limité à 30% de production interne ? (La BBC est à 60%...)

Tel est le constat affligeant que SUD Culture Solidaires fait de cette réforme de l'audiovisuel public

C'est pourquoi, avec nos camarades SUD de France Télévision, nous affirmons que cette « réforme » ne sert en réalité qu'un objectif : enrichir les chaînes privées historiques (TF1 et M6), et les chaînes émergentes de la TNT (Bolloré Lagardère), toutes « amies du pouvoir », et les autres nouveaux supports, au détriment du Service Public réduit à la portion congrue.

Mais le démantèlement de l'audiovisuel public, c'est aussi la mise en danger de l'audiovisuel public extérieur : TV5 Monde/RFI/France 24.

Au cours de la même intervention qui annonçait le bouleversement budgétaire de France Télévisions, Nicolas Sarkozy lançait plusieurs phrases de menace à

l'égard de TV5 Monde, chaîne non pas française, mais francophone et dont les actionnaires sont également Suisses, Belges et Canadiens.

Observons en premier lieu que la réforme de l'audiovisuel extérieur de la France (AEF !), sous la houlette d'Alain de Pouzilhac et de Christine Okrent, n'a toujours pas donné lieu à la communication d'un plan global permettant d'explicitier leurs intentions.

Cependant un certain nombre d'événements donnent des aperçus inquiétants sur la mission qui leur aurait été assignée. Nous en citerons quelques-uns :

Les licenciements à RFI et à France 24 de journalistes expérimentés (Richard Labévière à RFI, Grégoire Deniau et Bertrand Coq à France 24) pour des motifs pour le moins fumeux. Comme ils touchent des personnalités à la fois fortes en gueule et ayant de hauts salaires du fait de leur âge, ils apparaissent aux personnels des trois entités de l'AEF comme un ballon d'essai pour tester la réactivité des salariés, avant des mesures plus générales.

Le projet de rétrécir le champ géographique de RFI. Radio France Internationale est une référence mondiale par son professionnalisme et sa couverture planétaire. Elle est écoutée par les nationaux de tous les pays francophones, ainsi que par les expatriés et migrants de ces pays. Réduire le nombre de ses correspondants, donc son aptitude à réagir à l'événement va totalement à l'encontre de cette efficacité de l'audiovisuel extérieur que l'on prétend mettre en place.

A ce propos, on peut rappeler le **cas du journaliste Moussa Kaka, correspondant de RFI au Niger**, qui vient d'être libéré après 1 an de prison sans procès. Il est en liberté provisoire, mais nul ne sait à quoi aboutira son procès. De toute façon, le pouvoir nigérien a obtenu le résultat qu'il souhaitait : museler la presse sur le problème de la rébellion touarègue. Depuis l'arrestation de Moussa Kaka, aucun journaliste, ni nigérien, ni d'un autre pays, n'a fait de reportage la concernant.

Autre point dont l'incohérence inquiète : **le rattachement précipité de la cellule publicité de TV5 Monde à celle de France Télévisions.** Initiative étrange au moment où France Télévisions perd pratiquement toute son activité publicitaire. Et qu'en est-il alors de la régie de l'AEF en projet ?

Les conditions de la déprivatisation de France 24. En ces temps où la spéculation démontre ses conséquences pernicieuses, la culbute que fait TF1 qui a investi 18 500 € dans France 24 en 2006 et qui entend revendre ses parts pour

90 millions, sans s'être investi en rien dans la chaîne, entre temps. Même la valorisation à 12,3 millions est déjà scandaleuse.

Dans le même temps on parle de privatiser en partie l'AFP. Un cadeau du même ordre au privé est-il en perspective ?

Pour préserver et développer le service public de l'audiovisuel

Plus que jamais est d'actualité, à l'occasion de cette grève à l'initiative de l'intersyndicale, la déclaration finale des **Etats généraux des médias du 30 septembre 2006** (auxquels L'Union syndicale Solidaires et SUD Culture participent) qui affirmait :

« Le secteur public de l'audiovisuel doit être en mesure de remplir ses fonctions de service public. Son animation et sa gestion doivent être largement démocratisées. Sa créativité doit être libérée des enjeux commerciaux qui l'incitent à se battre avec les mêmes armes, les mêmes programmes que les médias privés. A cette fin, il doit bénéficier d'un financement indépendant de la publicité à la hauteur de ses missions et de garanties démocratiques qui le soustraient au chantage politique des gouvernants.

Non seulement toute nouvelle privatisation d'une chaîne publique doit être impérativement écartée, mais un coup d'arrêt doit être porté à la privatisation des activités du secteur public et à la réduction progressive de son périmètre. Il faut au contraire que le service public reconquière toutes ses capacités d'innovation, de production et de diversification. La concession des chaînes privées à des groupes dépendants de marchés publics doit cesser. La déprivatisation de TF1 doit être mise en débat. Le secteur public doit être constitué en pôle public des médias (incluant l'AFP), et pouvoir trouver dans les médias sans but lucratifs des partenaires privilégiés ».

SUD Culture Solidaires considère que les médias, pour remplir leur fonction démocratique, doivent être soustraits à l'emprise des pouvoirs économique et politique. Or, ce n'est aujourd'hui ni le cas des médias privés, ni des médias publics. Les logiques financières qui prévalent dans les premiers ont désormais gagné les seconds, au point que le secteur public ne semble devoir son maintien qu'à la perpétuation de sa dépendance politique : un maintien dans un périmètre de plus en plus réduit et une dépendance accrue si, telle qu'elle est prévue, la suppression de la publicité au seul bénéfice des chaînes.

L'information est un bien public !

Pour que le service public de l'audiovisuel remplisse sa fonction démocratique, assurant la qualité et la diversité de l'information, il doit non seulement être doté d'un budget adapté à ses missions mais aussi être soustrait à l'emprise des logiques financières et indépendant du pouvoir politique.

4. Nouvelles annonces concernant la RGPP

***Délocalisation de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives**

Lors du CTPM, Christine Albanel a annoncé la délocalisation du siège de l'Inrap à Reims. Obéissant sans état d'âme à une injonction de Nicolas Sarkozy, elle entend ainsi compenser la réorganisation de la « carte militaire ». Cette décision n'a été précédée d'aucune analyse sérieuse sur son impact social, économique et scientifique. Aucune analyse sur la désorganisation totale de l'INRAP dont chacun s'accorde à reconnaître que son fonctionnement est loin d'être stabilisé. Le fonctionnement de l'INRAP, c'est des échanges réguliers, dans les deux sens, entre Paris et la Province, laquelle regroupe 95% des personnels de l'établissement. Ce qui est prévisible, c'est la complexification de la gestion quotidienne de l'établissement, des difficultés de déplacement, un impact écologique défavorable, la détérioration du dialogue social, une explosion des frais de déplacement. Les 150 agents du siège de l'INRAP ne sont considérés que comme de simples variables d'ajustement, forcés de s'adapter à une situation qu'ils n'ont pas choisie, alors même qu'ils avaient cru pouvoir organiser leur vie familiale et professionnelle à Paris. Ceux qui seront les plus touchés, ce seront ceux dont la situation financière et familiale ne pourront pas déménager et devront s'efforcer de trouver un nouvel emploi.

***Transformation de Fontainebleau en EPA**

Désireux d'apparaître comme un bon élève de la RGPP, le ministère avait inscrit en urgence la transformation du Service à Compétence Nationale (SCN) des domaines et musées nationaux du château de Fontainebleau en Etablissement Public Administratif (EPA). Sud Culture Solidaires a rappelé son opposition à une mesure dogmatique, répondant uniquement à l'injonction de la RGPP, laquelle n'est pas faite pour améliorer, garantir ou adapter le Service Public mais le détruire. La transformation de SCN en EPA et la création EP ne sont pas nouvelles au sein du MCC. Elles s'inscrivent dans la droite ligne de la réforme mise en œuvre depuis de nombreuses années qui veut que les opérateurs soient des personnes morales distinctes de l'état. Ces créations d'EP répondent surtout aujourd'hui à la volonté de pousser les administrations à rechercher toujours plus de ressources propres pour permettre à l'Etat de se désengager budgétairement. Et évidemment le statut d'EP facilite cette démarche. D'autant que les dirigeants une fois « responsabilisés » n'ont pas le choix de faire autrement, puisque les subventions sont cadrées par des contrats de plus en plus contraignants pour les opérateurs. Ainsi on l'a vu avec la LOLF et la fameuse « culture de résultats » : les contrats moraux entre un EP et ses tutelles, nommés il y a quelques années contrats d'objectifs et de moyens (par lesquels, autour d'un projet culturel, l'Etat s'engageait un tant soit peu à fournir des moyens humains et financiers), sont

devenus des contrats qui fixent des « objectifs de performance au regard des moyens dont on dispose » (article 3 du statut) sans que l'état s'engage davantage (cf le budget 2009 avec sa baisse de subventions au EP). Alors évidemment la recherche de ressources propres devient l'objet le plus prégnant pour les opérateurs au risque que cet objectif devienne prioritaire au lieu et place des missions de démocratisation, de conservation, de recherche etc.! Mais l'augmentation des ressources propres a ses limites que Christine Albanel n'a pas évaluées. Le château de Fontainebleau ne drainera pas les mécénats ou les locations d'espaces du Louvre ou de Versailles et un mécénat comme Abou Dhabi n'arrivera pas tous les ans. Quelles seront alors les marges de manoeuvre pour améliorer le service rendu si la subvention de l'Etat n'est pas à la hauteur ?. Pour justifier cette transformation, Christine Albanel prétend que le statut d'EPA induit une augmentation de la fréquentation. Le statut d'EPA n'y est pour rien. Ce sont le développement du tourisme culturel national et international, les espaces et l'amplitude d'ouverture du site, les activités culturelles et pédagogiques proposées par l'établissement et la communication qui créent l'augmentation de la fréquentation. Rien n'indique que le futur EPA pourra mettre en œuvre une telle politique. Pour SUD culture Solidaires, le statut d'EPA n'induit pas une plus forte démocratisation de la culture. Au contraire, elle la freine car l'obligation d'augmenter les ressources propres a une répercussion en premier lieu sur les droits d'entrée ... qui augmentent (Versailles est un exemple parlant) et elle pousse aussi à limiter les gratuités (rappelons que l'objectif de gratuité de l'entrée aux musées nationaux avait été inscrite dans le programme du président de la république !). Mais la Révision Générale des Politiques Publiques l'a décidé... : il faut accélérer le processus de transformation des Services à Compétence Nationale en Etablissements Publics.

Est-ce raisonnable aujourd'hui pour Fontainebleau ? Pour créer un Etablissement Public et assurer sa réussite et sa pérennité, il faut y mettre les moyens financiers et humains adéquats sinon ce sont les personnels qui en essuient les plâtres :

-en terme de conditions de travail avec l'augmentation de la productivité, si les moyens techniques et humains ne suivent pas.

-en terme de conditions d'emploi avec l'augmentation des diverses formes de précarité, si les emplois statutaires ne sont pas pourvus.

-en terme de perte d'égalité de traitement quand un service du personnel n'est pas mis à niveau en emploi et formation ou pire quand l'abus de pouvoir devient la méthode de management

Pour SUD Culture Solidaires, ce n'est pas admissible. Or à quoi Fontainebleau va-t-il être confronté ? A une transformation envisagée à moyens humains constants (cf : 1 avis de vacance ouverts prioritairement en redéploiement) avec un « impact minimal pour le budget du MCC » et comme l'établissement n'aura pas les moyens : la DMF, le DSI, etc., continueront en tant que de besoin à

assurer ce que l'établissement ne pourra prendre en charge ! Et cela avec pour objectif de restaurer le site, d'améliorer le taux d'ouverture des salles, la fréquentation, de développer les ressources propres et les partenariats avec les collectivités locales et les entreprises privées qui peuvent devenir des mécènes.

Une nouvelle fois, l'administration n'a pas brillé ni dans sa réflexion préalable, ni dans sa volonté de dialogue social. Face aux arguments des organisations syndicales, elle a dû en convenir et, à leur demande, a décidé de repousser à un prochain CTPM ce point de l'ordre du jour.

5. La formation au Ministère

SUD Culture Solidaires ayant eu l'occasion de débattre du bilan 2007 et des orientations 2009 au sein des réunions de la commission formation des 19 février et 10 juillet, nous ne nous sommes pas étendus outre mesure sur ce sujet. Il serait cependant souhaitable que les réunions menées dans le cadre de cette commission fassent l'objet non pas d'un simple relevé de conclusions, mais d'un compte-rendu plus détaillé afin de mieux rendre compte de la teneur des débats. Nous n'avons donc abordé que quelques points forts de nos interventions qui n'avaient pas été suffisamment soulignées dans les relevés de conclusions. Chacun pourra apprécier, par ailleurs, des résultats concrets de la participation des organisations syndicales aux travaux de cette commission puisque que ce ne sont pas moins de quatre amendements qui ont été pris en compte dont un de portée essentielle puisqu'il s'agissait de substituer le terme « agents » à celui de « fonctionnaires » !

Sur la documentation fournie, nous reconnaissons la très bonne qualité des différents bilans qui nous ont été fournis. Il est néanmoins possible d'en améliorer le contenu, notamment par

*l'indication du volume des refus de formation, de la nature des formations refusées et des raisons pour lesquelles ces formations ont été refusées. Il convient absolument que les directions et les établissements communiquent les informations à ce sujet afin que nous puissions étudier les pistes permettant que des agents en demande de formation précises ne soient pas lésés.

*Nous avons réitéré notre demande constante que soit renseignée, dans les tableaux globaux, la répartition H/F selon les formations.

*Nous avons également demandé que soient communiqués aux organisations syndicales le relevé des organismes extérieurs auxquels il est fait appel, ainsi que leur coût, afin que nous puissions faire la part des formations assurées en interne et celles qui sont externalisées.

Sur le bilan 2007, nous nous sommes fortement inquiétés de la baisse relativement importante du budget consacré à la formation : -6%. Contrairement

à ce qui est indiqué dans le bilan 2007, on ne peut donc prétendre que le volume de l'activité de formation s'est « globalement maintenu ». Il ne s'agit là que d'une moyenne qui masque d'importantes disparités : -64% pour les formations liées au post-recrutement, -46% pour les formations liées au management, -18% pour les formations liées à l'hygiène et sécurité, - 4% pour les formations liées au développement personnel qui reculent principalement dans les DRAC, alors même que ces formations ne représentent que 4% de l'ensemble des dépenses. Nous avons regretté la baisse des formations liées à l'Europe. Alors même qu'elle ne concernait que 0,5% des stagiaires en 2006, leur nombre a encore baissé de 21% en 2007, bien que la dimension européenne soit de plus en plus présente au sein des missions exercées par les agents du Ministère.

Sur le programme 2009, nous nous posons de nombreuses questions sur la pertinence, la validité et la pérennité de ce programme 2009, construit sur le périmètre actuel du ministère alors même que va être imposée une RGPP qui en remodelera profondément l'organisation, les missions et nécessitera d'importantes mesures d'accompagnement des personnels afin de les aider à changer de métiers puisqu'un certain nombre n'aura plus sa place dans les postes qu'ils occupent actuellement. Par exemple, une fois que la tornade dévastatrice de la RGPP sera passée, restera t'il un bureau de la formation, les différents intervenants en matière de formation seront-ils mutualisés ? Nous avons revendiqué que le ministère affiche ouvertement des actions pour lutter contre les situations d'illettrisme en identifiant de nouveau clairement cette action.

Sur le Droit Individuel à la Formation, outre que nous ignorons à peu près tout de son financement dans ces périodes particulièrement troublées en matière budgétaire, nous avons rappelé que nous nous opposons aux dérives qui consisteraient à reporter sur le DIF, tout ce qui normalement devrait entrer dans le cadre de la formation continue classique, prise sur le temps de travail.